

EN FAIRE SON MÉTIER

DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL

Contrairement à l'accueil durable et bénévole, où l'accueillant s'engage pour un enfant en particulier, l'assistant familial est un professionnel rémunéré dont la mission est d'accueillir et d'accompagner plusieurs enfants tout au long de sa carrière.



L'assistant familial constitue avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile une famille d'accueil. C'est un métier qui s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes, aux personnes célibataires ou en couple, avec ou sans enfants. Les assistants familiaux reçoivent une formation complète, ils sont accompagnés et font partie d'une équipe pluridisciplinaire. Titulaire d'un CDI, l'assistant familial participe à la mission de protection de l'enfance. Il perçoit une rémunération qui dépend du nombre d'enfants accueillis et une indemnité pour couvrir leurs besoins quotidiens.

SI VOUS CHERCHEZ PLUS D'INFORMATIONS, POUR VOUS OU VOTRE ENTOURAGE

Pour le mentorat :

Programme Mentor&Moi : <https://middleoffice.ena78.fr/mentoretmoi@yvelines.fr>

Pour le parrainage :

Association « Parrains Par Mille » : <https://ppm-asso.org/>

Association « Un Enfant Une Famille » : <https://unenfantunefamille.org/>

Pour l'accueil durable et bénévole : accueilbenevoleASE@yvelines.fr

Pour le métier d'assistant familial :

<https://www.yvelines.fr/solidarite/enfance-et-famille/protection-enfance/devenir-assistante-familiale/>

Cellule agrément des assistants familiaux :
agrementassfam@yvelines.fr



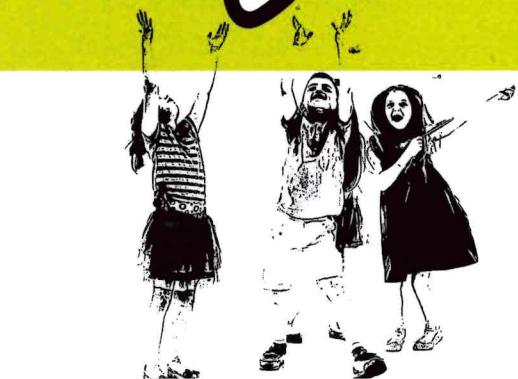
SCANNEZ-MOI

Impression : Imprimea 01 30 94 75 83 Ne pas jeter sur la voie publique



Yvelines
Le Département

**Que vous ayez
un peu,
beaucoup,
passionnément
à donner,
engagez-vous
auprès d'un enfant
protégé par
l'aide sociale
à l'enfance.**



Devenez bénévole !



Yvelines
Le Département

Vous aimeriez donner un peu ou beaucoup de votre temps à un ou plusieurs jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance ?

Il existe différentes manières de s'engager !

S'ENGAGER QUELQUES HEURES PAR SEMAINE

LE MENTORAT

Le programme Mentor & Moi permet de soutenir les enfants dans leurs apprentissages, favoriser leur autonomie et leur curiosité et les aider à construire un projet d'avenir.

En tant que mentor, vous accompagnez un ou plusieurs enfants âgés de 5 à 21 ans, une fois par semaine, sur leur lieu d'hébergement ou dans une structure partenaire de proximité.

Vous encouragez les enfants dans leurs apprentissages avec un soutien à la scolarité. Vous pouvez aussi organiser des sorties culturelles et partir à la découverte des métiers. Le mentorat permet de tisser un lien privilégié avec l'enfant qui renforce son développement et favorise son épanouissement.



S'ENGAGER BÉNÉVOLEMENT QUELQUES HEURES OU QUELQUES JOURS PAR MOIS

LE PARRAINAGE

Le parrainage permet à des enfants et des jeunes fragilisés de s'appuyer sur une personne vivant près de chez eux pour (re)prendre confiance en leurs capacités.

En tant que parrain ou marraine, vous organisez et partagez régulièrement des activités et des sorties avec votre filleul et le soutenez dans son parcours.

En établissant avec lui un lien affectif et une relation de confiance, vous devenez une personne ressource pour l'enfant.



S'ENGAGER À ACCUEILLIR CHEZ SOI DE MANIÈRE PÉRIODIQUE

L'ACCUEIL DURABLE ET BÉNÉVOLE



L'accueil durable et bénévole vise à accueillir un enfant à votre domicile pour lui offrir un cadre de vie stable, lui permettant de grandir sereinement. C'est une alternative à l'accueil institutionnel pour des enfants accompagnés en protection de l'enfance.

Vous partagez du temps régulièrement et dans la durée avec un enfant le temps d'un week-end, de vacances ou d'un accueil plus long à votre domicile. Cet accueil peut prendre plusieurs formes selon vos disponibilités et le projet du jeune.

Vous nouez des liens privilégiés et durables qui apportent un soutien affectif et éducatif.



QUI SONT LES ENFANTS ?

Ce sont des enfants de 0 à 18 ans qui sont privés de leur entourage de manière temporaire ou définitive, et placés auprès de l'aide sociale à l'enfance. Il peut s'agir aussi d'adolescents, mineurs isolés étrangers.

Ces enfants sont volontaires pour ce type d'accueil. Un professionnel référent suit l'enfant et accompagne, s'il y a lieu, les relations avec les parents.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ACCUEILLIR CHEZ SOI ?

Vous pouvez vivre seul ou en couple, avec ou sans enfant, être actif ou retraité, sans condition d'âge. Cet engagement bénévole est compatible avec la poursuite de votre activité professionnelle. Le service de l'aide sociale à l'enfance se charge d'évaluer en amont votre projet et les conditions d'accueil via 2 à 3 entretiens au service et à domicile selon des critères tels que :

- Les motivations du projet,
- La capacité d'accueil (espace pour l'enfant),
- La composition et organisation de la famille,
- La moralité et intégration sociale de la famille,
- La disponibilité,
- Le casier judiciaire vierge.

SERAI-JE ACCOMPAGNÉ ?

Vous serez accompagné pendant toute la durée de l'accueil par un référent, professionnel de la protection de l'enfance. Vous aurez des entretiens réguliers à domicile ou au service. Des groupes de parole et des rencontres collectives seront proposés pour créer une communauté et vous accompagner.

Le Département verse une indemnité aux accueillants pour couvrir les besoins de l'enfant.